

QUALITAIR CORSE

Siège social : Lieudit Lergie – RN 200 – 20250 CORTE

Agrément ministériel du 5 juillet 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2019

A l'assemblée générale de l'association QUALITAIR CORSE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association QUALITAIR CORSE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 11 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre entité à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous avons analysé les principales estimations comptables retenues par l'association dans le cadre de l'arrêté des comptes annuels et nous avons examiné, notamment, les conditions de comptabilisation des subventions et des contributions publiques à recevoir dont le montant s'élève à 197.663 euros à la clôture de l'exercice.

Nous nous sommes assurés de l'existence de conventions et de justificatifs probants permettant d'estimer les montants enregistrés à ce titre dans les comptes clos au 31/12/2019.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres. S'agissant des événements survenus et des éléments connus à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration du 11 juin 2020.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

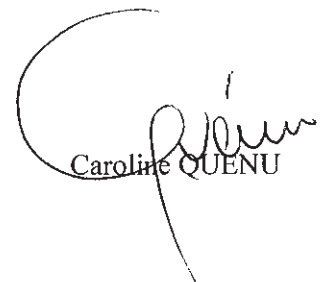
- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à AJACCIO, le 2 juillet 2020

Le commissaire aux comptes

SAS COREVAL



Caroline QUENU

QUALITAIR CORSE

Siège social : Lieudit Lergie – RN 200 – 20250 CORTE

Agrément ministériel du 5 juillet 2017

COMPTES ANNUELS AU 31 DÉCEMBRE 2019

Bilan

Compte de résultat

Annexe : Textes et Tableaux

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement	11 214	11 214				
	Concessions, Brevets et droits similaires	55 804	46 572	9 231	16 928	7 697	45.47
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	96 611	67 162	29 449	27 003	2 447	9.06
	Installations techniques Matériel et outillage	1 396 096	1 026 916	369 180	410 868	41 687	10.15
	Autres immobilisations corporelles	324 696	279 470	45 226	28 865	16 361	56.68
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	2 100		2 100	2 100		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	750		750	750		
	Total I	1 887 271	1 431 334	455 937	486 513	30 576	6.28
Comptes de liaison Total II							
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	46 900		46 900	29 000	17 900	61.72
	Autres créances	210 417		210 417	195 861	14 555	7.43
Comptes de Régularisation	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	500 828		500 828	609 272	108 444	17.80
	Charges constatées d'avance (3)	12 323		12 323	109	12 214	NS
	Total III	770 467		770 467	834 242	63 775	7.64
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)							
Primes de remboursement des obligations (V)							
Ecart de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		2 657 738	1 431 334	1 226 404	1 320 755	94 351	7.14

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2019 12		Exercice N-1 31/12/2018 12		Ecart N / N-1	
						Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres						
	Fonds associatifs sans droit de reprise						
	Ecart de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	137 072		93 729		43 343	46.24
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	27 801		43 343		71 144	164.14
	Autres fonds associatifs						
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds associatifs avec droit de reprise :						
	Apports	1 032 812		1 032 812			
	Legs et donations						
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs						
	Ecart de réévaluation						
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	133 182		141 026		7 844	5.56
	Provisions réglementées						
	Droit des propriétaires						
	Total I	1 056 723		1 036 766		19 957	1.92
	Total II						
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Comptes de liaison						
	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement						
	Fonds dédiés sur autres ressources						
DETTES (1)	Total III						
	Emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)						
	Emprunts et dettes financières divers						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	70 972		162 862		91 890	56.42
	Dettes fiscales et sociales	98 709		110 126		11 417	10.37
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes						
	Instruments de trésorerie						
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance			11 000		11 000	100.00
	Total IV	169 681		283 989		114 307	40.25
	Ecart de conversion passif (V)						
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		1 226 404		1 320 755		94 351	7.14

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

169 681 272 989

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de Biens et Services	26 900		21 500		5 400	25.12
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	858 287		818 794		39 493	4.82
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	4 640		5 372		732	13.63
Collectes						
Cotisations	3 050		750		2 300	306.67
Autres produits	42 844		51 583		8 739	16.94
Total I	935 721		897 999		37 722	4.20
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes	314 099		327 078		12 978	3.97
Impôts, taxes et versements assimilés	14 665		13 021		1 644	12.63
Salaires et traitements	321 878		317 715		4 163	1.31
Charges sociales	111 491		122 934		11 442	9.31
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	142 499		158 469		15 971	10.08
Sur immobilisations : dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions						
Pour risques et charges : dotations aux provisions						
Subventions accordées par l'association						
Autres charges (2)	46		3		43	NS
Total II	904 678		939 219		34 541	3.68
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	31 043		41 220		72 263	175.31
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2019 12	31/12/2018 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés	1 392	1 796	404	22.50
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	1 392	1 796	404	22.50
Charges financières				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)	1 392	1 796	404	22.50
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	32 435	39 424	71 859	182.27
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	311		311	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	4 500		4 500	
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total VII	4 811		4 811	
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	6 995	2 388	4 607	192.92
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions	2 450	1 531	919	60.06
Total VIII	9 445	3 919	5 526	141.02
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	4 634	3 919	715	18.26
Impôts sur les bénéfices (IX)				
Total des produits (I+III+V+VII)	941 924	899 796	42 129	4.68
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	914 124	943 138	29 015	3.08
Solde intermédiaire	27 801	43 343	71 144	164.14
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
- Engagements à réaliser sur ressources affectées				
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	27 801	43 343	71 144	164.14

ANNEXE

SOMMAIRE

Evènements significatifs postérieurs à la clôture	page 6
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	6
Permanence ou changement de méthodes	7
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	7
Etat des amortissements	8
Tableau de variation des fonds associatifs	9
Etat des provisions	9
Etat des échéances des créances et des dettes	9
Autres immobilisations incorporelles	10
Evaluation des immobilisations corporelles	10
Evaluation des amortissements	10
Evaluation des créances et des dettes	10
Produits à recevoir	10
Détail des produits à recevoir	11
Charges à payer	11
Détail des charges à payer	12
Charges et produits constatés d'avance	12
Détail des charges constatées d'avance	13
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Ventilation des subventions	13
Honoraires des commissaires aux comptes	13
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Engagement en matière de pensions et retraites	14
- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
Produits et charges exceptionnels	14
Transferts de charges	14



NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 226 404.27 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 935 721.35 Euros et dégageant un excédent de 27 800.76 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -



Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

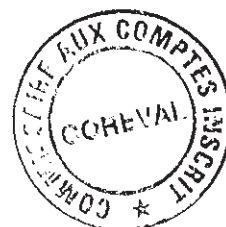
Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.



- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	11 214		
TOTAL	11 214		
Autres postes d'immobilisations incorporelles	55 804		
TOTAL	55 804		
Constructions sur sol d'autrui	19 602		
Installations générales agencements aménagements des constructions	69 299		10 040
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	1 341 974		70 797
Matériel de transport	62 935		19 762
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	226 249		13 773
Emballages récupérables et divers	20 476		
TOTAL	1 740 535		114 373
Autres participations	2 100		
Prêts, autres immobilisations financières	750		
TOTAL	2 850		
TOTAL GENERAL	1 810 403		114 373

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement			11 214	11 214
TOTAL			11 214	11 214
Autres immobilisations incorporelles			55 804	55 804
TOTAL			55 804	55 804
Constructions sur sol d'autrui			19 602	19 602
Installations générales agencements aménagements constr.		2 330	77 009	77 009
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		16 676	1 396 096	1 396 096
Matériel de transport		18 499	64 198	64 198
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			240 022	240 022
Emballages récupérables et divers			20 476	20 476
TOTAL		37 505	1 817 403	1 817 403
Autres participations			2 100	2 100
Prêts, autres immobilisations financières			750	750
TOTAL			2 850	2 850
TOTAL GENERAL		37 505	1 887 271	1 887 271

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement TOTAL	11 214			11 214
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	38 875	7 697		46 572
Constructions sur sol d'autrui	17 737	866		18 603
Installations générales agencements aménagements constr.	44 161	6 728	2 330	48 559
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	931 107	112 485	16 676	1 026 916
Matériel de transport	59 232	4 521	18 499	45 254
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	201 088	12 653		213 741
Emballages récupérables et divers	20 476			20 476
TOTAL	1 273 801	137 252	37 505	1 373 548
TOTAL GENERAL	1 323 890	144 949	37 505	1 431 334

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	7 697				
Constructions sur sol d'autrui	866				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	6 542		186		
Instal.techniques matériel outillage indus.	110 220		2 265		
Matériel de transport	4 521				
Matériel de bureau informatique mobilier	12 653				
TOTAL	134 802		2 450		
TOTAL GENERAL	142 499		2 450		



ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Tableau des variations des fonds associatifs

Nature des provisions et des réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats et retraitement	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Fonds propres					
Réserves :					
Report à nouveau	93 729	43 343		0	137 072
RESULTAT DE L'EXERCICE	43 343			71 144	27 801
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise :					
Apports	1 032 812				1 032 812
Subventions d'investissement	141 026		34 874	42 718	133 182
Provisions réglementées					
TOTAL I	1 036 766	43 343	34 874	28 426	1 056 723

Etat des provisions

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	750	750	
Autres créances clients	46 900	46 900	
Personnel et comptes rattachés	4 848	4 848	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	5 578	5 578	
Divers état et autres collectivités publiques	169 571	169 571	
Débiteurs divers	30 420	30 420	
Charges constatées d'avance	12 323	12 323	
TOTAL	270 389	270 389	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	70 972	70 972		
Personnel et comptes rattachés	44 317	44 317		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	52 781	52 781		
Autres impôts taxes et assimilés	1 611	1 611		
TOTAL	169 681	169 681		

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
SITE INTERNET	11 214	50.00
LOGICIELS SPECIFIQUES	53 819	14.29
LICENCES INFORMATIQUES	1 984	25.00
		33.00

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements	LINEAIRE	De 5 à 10 ans
Matériels et outillages	LINEAIRE	De 3 à 7 ans
Matériel de transport	LINEAIRE	5 ans
Matériel de bureau	LINEAIRE	De 2 à 5 ans
Mobilier	LINEAIRE	De 5 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	6 900
Autres créances	28 092
Total	34 992

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Détail des produits à recevoir

	Montant
CLIENTS- PROD NON ENCORE FACT	
- SURVEILLANCE CARRIERE	6 900
DIV-PRODUITS A RECEVOIR	
- SOLDE SUBV DREAL FIDAS 200	17 368
- SOLDE ATMO PESTICIDE 18/19	5 724
- AUE TROPH/ENERGIE	5 000
Total	34 992



Charges à payer

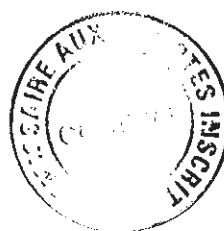
Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	42 701
Dettes fiscales et sociales	69 785
Total	112 486

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Détail des charges à payer

	Montant
FAC NON PARV-FOURNISSEURS	
- HONORAIRES BILAN 2019	7 500
- HONORAIRES CAC 2019	5 500
- ESTIM CONSO EDF SIEGE	572
- ENTRETIEN SIEGE DECEMBRE	360
- ATMO MODELISATION 19	12 000
- ATMO REGLAGE METRO 19	6 000
- ATMO GAZ 19	5 269
- ATMO ANALYSE POCT	1 500
- ATMO SS TRAIT MAINTENANCE	4 000
DETTES PR POUR CONGES A PAYER	
- Provisions pour congés payés	39 508
SALARIES RTT DUS	
- RTT DUS	4 720
PERSONNEL AUTRES CHARGES	
- FRAIS ENGAGES SALAIRES	89
CHARGES SOCIALES S/CONG.PAYES	
- Provisions pour congés payés	19 027
SH SOC S/ RTT DUS	
- CH SOC S/ RTT DUS	2 225
ORG SOC-CHARGES A PAYER	
- AGEFOS FORMATION 2018	2 080
- OPCO ATLAS 2019 LEGALE	2 058
- OPCO ATLAS 0,025 CONVENTIONNEL	77
Total	112 486



Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	12 323
Total	12 323

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE			
- MAIF COTISATION 2020 PRIMES ASS	723		
- COT 2020 ASSURANCE VÉHICULES	5 762		
- CO2020 ASSURANCE SUR BIENS IM	77		
- COT 2020 ASSURANCE EQUIP. (ANAL	5 760		
Total	12 323		

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation des subventions

Répartition par secteur d'activité	Montant
SUBVENTION FONCTIONNEMENT DREAL	303 992
SUBVENTION ARS ETUDES	43 724
SUBVENTION FONCTIONNEMENT REGION AUE	123 571
SUBVENTION COMMUNES	45 000
SUBVENTION ENTREPRISE PRIVEE	342 000
Total	858 287



Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 5 400 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 5 400 euros
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : Néant

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

La méthode retenue dans le cadre de cette évaluation est la méthode des unités de crédit projetées (ou méthode du prorata des droits au terme).

Cette méthode est définie par la norme comptable IAS 19 révisée (norme européenne) et par la norme FAS87 (norme US GAAP). Elle est conforme à la recommandation 2003 R-01 du CNC.

Le montant auquel conduit l'utilisation de cette méthode correspond à la notion de dette actuarielle.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	
45 à 54 ans	11 à 20 ans	
35 à 44 ans	21 à 30 ans	15 309
moins de 35 ans	plus de 30 ans	6 886
Engagement total		22 195

Hypothèses de calculs retenues

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- CESSION IMMOBILISATION	4 500	77500000
Total	4 500	
Charges exceptionnelles		
- SOLDE SUBV AUE	6 995	67180000
Total	6 995	

Transferts de charges

Nature	Montant
AIDE CONTRAT APPRENTISSAGE	2 000
PRISE EN CHARGE FORMATION	1 365
REMBOURSEMENT ASSURANCE	1 275
Total	4 640

QUALITAIR CORSE

Siège social : Lieudit Lergie – RN 200 – 20250 CORTE

Agrément ministériel du 5 juillet 2017

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31/12/2019

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31/12/2019

Aux membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé

Les subventions suivantes accordées par vos administrateurs au cours de l'exercice 2019 sont des conventions réglementées au titre de l'article L.612-5 du Code de Commerce.

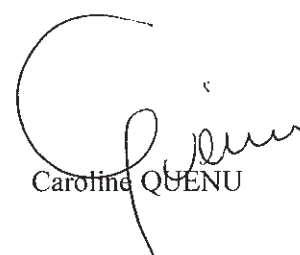
Les montants indiqués ci-dessous correspondent aux subventions accordées initialement sans indication du montant définitif versé à l'association.

Entité concernée	Nature des financements octroyés	Montant attribué en euros
Collectivité de Corse	Subvention de fonctionnement 2019	130.000
Communauté d'agglomération du Pays Ajaccien	Subvention de fonctionnement 2019	25.000
Communauté d'agglomération de Bastia	Subvention de fonctionnement 2019	20.000
Ministère de la transition écologique et solidaire	Subvention de fonctionnement 2019	310.354
Ministère de la transition écologique et solidaire	Aide à l'équipement de l'association	45.032
Agence Régionale de Santé de Corse	Financement au titre du Fonds d'Intervention Régional 2019	27.000
EDF Corse	TGAP 2019	171.000
EDF PEI	TGAP 2019	171.000

Fait à AJACCIO, le 2 juillet 2020

Le commissaire aux comptes

SAS COREVAL



Caroline QUENU